

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER - DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE	Réserve opérationnelle de la police nationale	Mission de spécialiste
---	--	-------------------------------

Médecin au service de médecine statutaire

DIRECTION D'EMPLOI : SGAMI SUD-EST – Service Médical Statutaire

LIAISON HIÉRARCHIQUE : Médecin Inter-régional (MIR) et son adjoint (MIRA)

GRADE REQUIS : spécialiste

MISSIONS PRINCIPALES :

- Contrôle de l'aptitude physique et médicale des fonctionnaires des services actifs de la police nationale et des Policiers Adjoints du périmètre du SGAMI sud-est dans le cadre de leur recrutement et des aptitudes aux services spécialisés d'emploi ;
- Contrôle de l'aptitude physique et médicale des candidats à la réserve opérationnelle de la police nationale ;
- Rédaction de rapport d'expertise aux conseils médicaux ;
- Contrôle d'absentéisme suite aux congés de maladie ordinaires et aux blessures en service ;

DURÉE : Jusqu'à 90 jours par an pour les réservistes issus de la société civile.

COMPÉTENCES REQUISES :

- Être titulaire d'un doctorat en médecine et être inscrit au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.
- Conduire un examen médical au sein d'une équipe médicale de recrutement organisée sur des sites équipés de la zone de défense et de sécurité sud-est, afin de permettre l'évaluation des capacités médicales des candidats.
- Savoir prendre en considération de façon objective toute altération ou réduction de l'une ou plusieurs de ces capacités.
- Il est demandé au médecin réserviste d'exercer son art médical lors de visites médicales planifiées par le Service Médical sud-est.
- Est exclu de son périmètre de compétence tout acte de soins à l'exception d'une situation d'urgence.
- Il s'agit donc d'un travail collaboratif dans lequel est mis à disposition du réserviste une équipe constituée sur un site médical dédié.
- Le médecin réserviste conduira son examen clinique, effectuera la synthèse analytique de l'ensemble des documents médicaux qui auront été collectés par le Service Médical Statutaire. Il lui sera demandé de produire un compte rendu médical sous forme d'un Dossier Médical d'Aptitude (DMA) afin de permettre au médecin inspecteur de produire un Certificat Médical d'Aptitude (CMA) destiné à rendre un avis médical à l'administration ayant saisi ses services.

PARTICULARITÉS DE LA MISSION :

- Présence au Service Médical Statutaire en fonction des besoins dans la limite de 90 jours par an.